



Rue de la Rivelaine, 21
6061 CHARLEROI

071 33 77 11
info@aviq.be

Attestation de l'employeur pour les groupements relative aux frais administratifs et toute autre intervention provenant d'une autorité concernant un employé administratif

Sur la base du dossier et/ou des documents présentés :

1- la personne morale,

L'employeur, _____

Représenté par _____ (indiquer le nom et prénom du responsable)

Ou

2- L'association sans personnalité juridique

L'employeur, _____

Représenté par tous les médecins faisant partie de l'association précitée ou de
celui/ceux qui la représente(nt) conformément à la déclaration de cette association
signée par tous les médecins)

Médecin 1: _____

Médecin 2: _____

Médecin 3: _____

Médecin 4: _____

Médecin 5: _____

A engagé l'employé (indiquer nom + prénom du collaborateur administratif):

Pendant la période du _____ au _____

Dans les liens d'un contrat de travail qui garantit un salaire correspondant au moins au
barème et au temps de travail minimum de 13h/semaine fixé par la commission
paritaire 330.04 compétente pour la mise au travail d'un employé chargé de l'accueil et
de la gestion de la pratique.



Rue de la Rivelaine, 21
6061 CHARLEROI

071 33 77 11
info@aviq.be

L'employeur précité a exposé les frais suivants :

1) Des frais administratifs d'affiliation du service externe pour la prévention et la protection du travail :

2) Des frais administratifs de l'assurance pour les accidents de travail :

L'employeur précité a perçu les interventions suivantes :

3) Toute autre intervention et/ou subside perçus provenant de toute autorité :

Les employé(e)s concerné(e)s : _____

Total : 1+2-3 = _____ EUR

Date : _____ signature :

En cas de personne morale, signature du responsable

**En cas d'association sans personnalité juridique,
signature par tous les médecins** faisant partie de
l'association précitée ou de celui/ceux qui la
représente(nt) (conformément à la déclaration de
cette association signée par tous les médecins)